

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant:
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET
DE PARC EOLIEN DE LA LUÇOISE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUC,
PAR LA SOCIÉTÉ SAS CENTRALE EOLIENNE LA LUÇOISE, FILIALE DE TOTAL ENERGIE

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° **PREF-BCPPAT2023-032-002** du 1er février 2023 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet présenté par la société SAS centrale éolienne La Luçoise filiale de Total Energie, dont le siège social est 74 rue lieutenant de Montcabrier – technoparc de Mazeran – CS 10034 34536 Béziers Cédex, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique unique se déroulera du **lundi 27 février 2023 au mardi 28 mars 2023 inclus à 17 heures**, à la mairie de Luc.

Le dossier de demande d'autorisation du parc de la Luçoise comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Luc, Cheylard-l'Evêque, Prévenchères, La Bastide Puylaurent, Mont Lozère et Goulet, St Frézal d'Albuges, Laveyrune (Ardèche), St Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle (Ardèche), St Etienne de Lugdarès (Ardèche), Cellier du Luc (Ardèche) et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera aussi mis en ligne sur registre dématérialisé dans les mêmes délais que ci-dessus à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4452/>

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier relatif au parc éolien de la Luçoise auprès de la société SAS centrale éolienne La Luçoise filiale de Total Energie, Tel. : 04-67-32-63-30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Jean-Pierre BARRERE, cadre de la fonction publique en retraite, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra le public à la mairie de Luc :

- **lundi 27 février 2023, de 09h00 à 12h00,**
- **jeudi 9 mars 2023, de 14h00 à 17h00,**
- **vendredi 17 mars 2023, de 09h00 à 12h00,**
- **vendredi 28 mars 2023, de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Luc, à l'attention de M. Jean-Pierre BARRERE, commissaire enquêteur – enquête publique « Parc éolien de la Luçoise » ;
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences aux jours et heures indiqués ci-dessus ;
- en les adressant au commissaire enquêteur par message électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse électronique suivante : **enquete-publique-4452@registre-dematerialise.fr**. Les observations déposées à cette adresse seront consultables sur le site internet **<https://www.registre-dematerialise.fr/4452/>**

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Laure TROTIN